



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2016 N°30  
25 juillet 2016

- Décision du 18 juillet 2016 portant modification des délégations de signature :
  - \*COT
  - \*ressources humaines
  - \*ordonnateurs secondaires
  - \*circulation digues et chemins du halage
  - \*contravention grande voirie (CGV)

P 2

**Direction territoriale bassin de la Seine**

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



**DÉCISION PORTANT MODIFICATION DES DÉCISIONS EN DATE DU 22 AVRIL 2016  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONVENTION D'OCCUPATION ET  
D'USAGE TEMPORAIRE, DE DÉSIGNATION D'ORDONNATEURS SECONDAIRES  
DÉLÉGUÉS, DE RESSOURCES HUMAINES, DE REPRÉSENTATION DU POUVOIR  
ADJUDICATEUR ET D'AUTORISATION DE CIRCULATION SUR LES DIGUES ET CHEMINS DE  
HALAGE**

**Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,**

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

**Vu** la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine) ;

**Vu** la décision portant délégation de signature en matière de convention d'occupation et d'usage temporaire en date du 22 avril 2016 ;

**Vu** la décision portant délégation de signature en matière d'ordonnateurs secondaires délégués en date du 22 avril 2016 ;

**Vu** la décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines en date du 22 avril 2016 ;

**Vu** la décision portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur en date du 22 avril 2016 ;

**Vu** la décision portant délégation de signature en matière d'autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage en date du 22 avril 2016,

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

A l'article 2 de la décision du 22 avril 2016 susvisée portant délégation de signature en matière de convention d'occupation et d'usage temporaire, à l'annexe 1 de la décision du 22 avril 2016 susvisée portant délégation de signature en matière de ressources humaines, à l'annexe 2 des décisions du 22 avril 2016 susvisées portant délégation de signature en matière d'ordonnateurs secondaires et en matière de représentation du pouvoir adjudicateur et à l'annexe de la décision du 22 avril 2016 portant délégation de signature en matière d'autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage, après les mots « UTI Seine-Amont », est ajoutée la ligne suivante :

M. René ALBERTI, chef du bureau des affaires générales.

### **Article 2 :**

A l'annexes 2 de la décision du 22 avril 2016 susvisée portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur, après les mots « UTI Yonne », est ajoutée la ligne suivante :

M. Christophe LEGRAIN, chef du bureau des affaires générales

### **Article 3:**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 18 juillet 2016

Signé

**Alain MONTEIL**